



1188 Gimel, le 20 novembre 2017

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No. 07-2017
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 26 octobre 2017

« Budget 2018 » de la Commune de Gimel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PICHON Stéphane
PASCHE Jean-Marie
EGLI Daniel
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie à trois reprises soit :

- Le 10 octobre 2017 pour l'étude du budget et la rédaction des questions,
- le 14 novembre 2017, pour les réponses de la Municipalité en présence de Mme Sylvie Judas, Syndic, M. Philippe Rezzonico, Municipal et de Mme Pascale Ducret, Boursière communale, que nous remercions pour leur collaboration,
- et le 20 novembre 2017 pour l'élaboration du présent rapport.

Observations

La commission relève :

- Une nouvelle répartition des charges de personnel entre les dicastères ;
- Une augmentation transitoire au chapitre de la voirie, suite au départ annoncé en retraite d'un employé ;
- L'engagement d'un employé à temps partiel pour la conciergerie du Marais 3 ;
- Une diminution au niveau du revenu locatif suite à la démolition des Portakabin ;
- Une charge importante sur les frais de téléphonie et d'internet qui font l'objet d'une étude de la Municipalité ;
- Les frais d'entretien obligatoires inhérents à l'âge de notre réseau du gaz (15-20 ans) ;
- La rénovation et l'entretien de la cantine (prévu sur 3 ans)

La commission propose :

- Une étude approfondie sur les besoins en personnel de la voirie, l'organisation et la répartition des tâches de ce personnel ;
- Une étude et une offre comparative avec des entreprises privées sur des travaux clairement définis ;

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2018 tel que présenté, soit :

Total des revenus : SFr. 10'529'040

Total des charges : SFr. 10'783'193

D'où un excédent de charges de SFr. **254'153**

Le Président

Le rapporteur

Les membres